

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 MARS 2015**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le treize mars deux mille quinze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le dix neuf mars deux mille quinze à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON (points 1 à 2), A. BULLET (points 1 à 2), P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, R. BENMERADI (point1), Maires-Adjointes ; ME. MORIN, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA (points 1 à 2), E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. N'GALLE-EBOA (points 1 à 5), S.LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné pouvoir** : D. LAFON (à F. GAGNARD, points 3 à 6), A. BULLET (à JM. DURAND, points 3 à 6), JP AUBRIJN (à L. VASTEL), R. BENMERADI (à S. BOURDET, points 2 à 6), JC. PORCHERON (à C. BIGRET), V. RADAOARISOA (à P. RIBATTO, points 3 à 6), C. ALVARO (à M. FAYE), D. BEKIARI (à G. MERGY)

**Absent excusé** : J. N'GALLE-EBOA (point 6)

**Absent** : JJ. FREDOUILLE,

**Secrétaire** : Muriel FOULARD est désignée

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 10 février 2015 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ FINANCES

**1 – Débat d'orientation budgétaire**

Le Conseil Municipal **prend acte** qu'un débat sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2015 s'est tenu en séance le 19 mars 2015.

➤ EMPLOI

**2 – Désignation d'un représentant de la Ville à la Mission Locale**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après avoir procédé à un appel à candidature et aux opérations de vote, désigne Madame Annie SOMMIER représentante de la Ville à la Mission Locale Archimède.

**3 - Vœu déposé par Monsieur Pascal BUCHET, contre la démolition de toute ou partie de la résidence Saint Prix pour le vivre ensemble et la mixité sociale à Fontenay-aux-Roses**

Vœu déposé initialement dans le cadre de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2015 ayant fait l'objet d'une première partie de débat mais qui nécessitait une documentation plus approfondie justifiant son report à la prochaine séance.

**Vœu rejeté à la majorité absolue.**

[Mme MARAZANO, Mme SOMMIER, Mme ZINGER, M. BUCHET, M. CICERONE, M. MERGY, Mme BEKIARI (pouvoir à M. MERGY) votent pour]

**4 - Vœu déposé par Monsieur Gilles MERGY pour assurer une réelle représentation de l'opposition dans la Commission d'Appel d'Offres**

*« La CAO (commission d'appel d'offres) a dans notre commune un rôle clé pour veiller à la régularité, à la transparence et à l'optimisation financière de la commande publique.*

*Si la qualité des dossiers qui y sont présentés ou la teneur des débats ne posent pas de difficultés particulières, il est essentiel, comme le faisait la précédente municipalité, de veiller à une présence systématique d'un(e) élu de l'opposition et dans la mesure du possible du Trésorier municipal (fonctionnaire de l'Etat).*

*C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal de Fontenay aux Roses, réuni le jeudi 19 mars, émet le vœu suivant :*

- *Fixation de la date de la CAO d'un commun accord entre le Vice Président de la CAO et le représentant titulaire de l'opposition ;*
- *En cas d'empêchement du représentant titulaire de l'opposition, engagement des élus suppléants de la majorité de se désister pour permettre à l'élu suppléant issu de l'opposition d'y participer s'il est en mesure de le faire ».*

**Vœu adopté à l'unanimité.**

**5 - Vœu déposé par Monsieur Pascal BUCHET pour la poursuite du projet « parler bambin » mis en place par l'ancienne municipalité pour lutter contre les inégalités des chances et l'échec scolaire**

*« Afin de lutter contre les inégalités des chances et l'échec scolaire, la précédente municipalité avait mis en place notamment un dispositif innovant dénommé « parler bambin ». Les personnels municipaux de la petite enfance (personnels des crèches et les ATSEM en maternelle) ont ainsi reçu une formation pour l'apprentissage du langage chez le jeune enfant. Ce dispositif innovant avait fait ses preuves dans la ville de Grenoble en dotant l'accompagnement des enfants avec des personnels en nombre suffisant et formés à cette question et ainsi complétait utilement l'action menée par la communauté éducative et ce dès le plus jeune âge.*

*Aussi, au regard des objectifs poursuivis par ce dispositif innovant et pour assurer la qualité de l'accompagnement des enfants dès le plus jeune âge, le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses réuni en séance le jeudi 19 mars 2015, émet le vœu suivant :*

- *Le dispositif « parler bambin » se poursuivra.*
- *Le nombre d'adultes ainsi formés accompagnant les enfants sera pour le moins maintenu dans les crèches et les écoles maternelles (ATSEM) pour les enfants de 0 à 6 ans ».*

**Vœu adopté à l'unanimité.**